

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame GAUVIN, Maire

Etaient présents : MM & Mmes GAUVIN Christelle, BRETON Eric, DERAYE Pascal, DUTHILLEUL Jean-Luc, MAMADOU Claude, HENRIVAUX Agnès, LAFOND Isabelle, TRIBOUILLOY Benoit et VANDEN ECKHOUDT Laurent.

Etaient absents : Mme REZGUI Leïla a donné procuration à Claude Mamadou
MM CECCARELLO Michael, LEVEQUE Nicolas et PIARD Frédéric

Madame le maire informe le conseil municipal que le 29 novembre 2021, Mme Sylvie GUESLOT a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et des commissions dont elle faisait partie.

Objet	Délibérations du Conseil municipal
Thelloise – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, Approuve le rapport de CLECT annexé à la présente délibération qui détermine à la fois l'évaluation des charges transférées au titre du transfert des zones d'activité économique sises sur Chambly (ZAE « Portes Sud de l'Oise ») et Neuilly-en-Thelle (en proposant pour cette dernière commune le recours à la procédure de révision libre de son attribution de compensation tel que prévu au V 1°bis de l'article 1609 nonies C du CGI), et l'évaluation des charges restituées à la commune d'Ansacq, commune membre de la Communauté de Communes du CLERMONTOIS, qui rejoindra la Communauté de Communes THELLOISE au 1er janvier 2022.
Etablissement Public Foncier Local de l'Oise : Demande d'intervention pour le portage des biens	Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide : <ul style="list-style-type: none">• La commune de Mello sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise (EPFLO) en vue d'assurer la maîtrise foncière, l'acquisition et le portage de l'opération dénommée « Réhabilitation de la place du Jeu d'Arc »• D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à la précédente délibération et, notamment, la convention de portage foncier dont les conditions principales seront :<ul style="list-style-type: none">✓ Un portage d'une durée de 5 ans avec avenant✓ Une programmation prévoyant la réalisation d'une opération d'aménagement d'une bâtisse en ruine✓ Un engagement par la commune, ou tout opérateur qu'elle se substituera, au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage, au prix de revient, assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise (CAUE60)	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants : <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'adhésion communale au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise (CAUE60) pour l'année 2022, • Accepte de payer la cotisation annuelle fixée à 1 000€
ILEP 2022 – Avenant n°3	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal Valide le budget 2022 d'un montant de 82 216.18€ et d'une subvention communale de 52 710.16€ <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Mme le maire à signer l'avenant 3 entre l'ILEP et la commune • Approuve le règlement intérieur 2022.
Décision modificative	Afin de régler les travaux d'investissement « requalification des trottoirs sur le hameau de Messie » jusqu'à l'entrée des propriétés, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires telles que : Opération 2021-02 : Remise aux normes Sécurisation traversées piétonnes Messie Article 2112 : + 8 216€ Opération 2017-02 : ADAP Article 2113 : - 8 216€ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte les transferts de crédits tels que présentés.
Travaux 2022 – demandes de subventions	<p><u>Travaux de mise aux normes des passages piétons grande rue</u> Le devis estimatif de l'ADTO se monte à 18 500 € HT Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'autoriser le maire à faire appel à l'ADTO, en qualité de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. ✓ D'autoriser le maire à demander une aide financière auprès des services de l'Etat (DETR 2022) et du Conseil départemental de l'Oise. <p><u>Travaux d'entretien des couvertures de l'église</u> L'entreprise LELU a estimé les travaux pour un montant de 24 313.30€ HT. Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'autoriser le maire à demander une aide financière auprès des services de l'Etat (DETR 2022), du Conseil départemental de l'Oise et de la DRAC <p><u>Remplacement de la chaudière de l'école</u> Le devis de l'entreprise DM services s'élève à 32 008.30€HT Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants :</p>

	<p>✓ D'autoriser le maire à demander une aide financière auprès des services de l'Etat (DETR 2022), du Conseil départemental de l'Oise et voir également auprès de la Thelloise dans le cadre du CRTE</p> <p><i>Installation de la vidéoprotection dans la commune</i></p> <p>Dans le cadre du projet d'installation de la vidéoprotection, Madame le maire a sollicité le référent sureté de l'Oise. A ce jour, la commune n'a pas eu de réponse. M Duthilleul se propose de constituer un dossier avec photo à adresser au référent sureté pour avis.</p> <p>Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants :</p> <p>✓ D'autoriser le maire à demander une aide financière auprès des services de l'Etat (DETR 2022) et du Conseil départemental de l'Oise et du FIPD</p> <p><i>Achat de défibrillateurs</i></p> <p>Madame le propose d'équiper la commune de deux défibrillateurs (école – mairie). La société DEFIBRIL propose 2 Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) pour un montant estimé à 2993.39€ HT. L'entreprise Gibaud a fait parvenir un devis pour l'alimentation électrique des défibrillateurs d'un montant de 1 025.93€ HT.</p> <p>Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants :</p> <p>✓ D'autoriser le maire à demander une aide financière auprès des services de l'Etat (DETR 2022) et du Conseil départemental de l'Oise, et une aide financière auprès du sénateur.</p>
--	---

Objet	Informations
<p>Consultation publique : Demande d'enregistrement et d'épandage présentée par la société SAS BIOGAZ60 DE CLERMONT SUD en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Laigneville et d'épandre les digestats sur 37 communes de l'Oise.</p>	<p>Il est possible de formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Laigneville ou par voie électronique « ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr » en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation publique – SAS Biogaz 60 de Clermont Sud ».</p>

Point budget 2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dépenses de la section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisées sur l'exercice 2021 se montent à la somme de 133 182 € hors solde d'exécution de l'exercice précédent. ✓ Les opérations à reporter sur l'exercice 2022 concerneront les opérations suivantes : <p>2017-02 – Accessibilité (ADAP) pour 10 000 € 2021-01 – Réfection de la façade de la mairie pour 18 560 € 2021-03 – recalibrage de l'accès au château pour 57 328 € Soit un montant total à reprendre de : 85 888 €</p> ✓ Les restes à réaliser qui devront apparaître sur l'exercice 2022 concernent l'opération : <p>2021-02 – Réfection des trottoirs à MESSIE pour la somme de 33 481.50€</p> ➤ Les recettes de la section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisées sur l'exercice 2021 se montent à la somme de : 68 421€ + 46 983,84€ (excédent capitalisé) = 115 404,84 € ✓ Les opérations à reporter sont identiques à celles des dépenses d'investissement soit : <p>- 2021-01 – Réfection de la façade de la mairie pour 14 846 € (Etat) - 2021-03 – Recalibrage de l'accès au château pour 38 218 € (Etat et Département)</p> ✓ Les restes à réaliser qui devront apparaître sur l'exercice 2022 concernent l'opération : <p>2021-02 – Réfection des trottoirs à MESSIE pour la somme de 16 844 €</p>
Point Travaux 2022	<p>En complément des dossiers de demandes de subvention, plusieurs travaux sont à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Eclairage public du clos de la boucle d'eau ✓ Rénovation de la salle Stromboli ✓ Aménagement de sécurité routière rue de Clermont ✓ Réfection peinture et sol à l'école ✓ Vitrification du parquet et rénovation de la cheminée de la salle du conseil ✓ Dossier APAVE (non-conformités) ✓ ADAP (Programmation des aménagements)
Occupation du domaine public	<p>Dans le cadre de leur activité commerciale, les gérants du garage Renault ont été reçus en mairie, le 10 novembre 2021. Il a été convenu d'établir avec eux une convention d'occupation du domaine public afin de déterminer les modalités d'occupation liées à l'activité commerciale. Cette convention fixera les règles d'utilisation du domaine public : obligations de la partie utilisatrice.</p>